



VILLE DE ROMILLY-SUR-SEINE

Direction Générale  
DGS/FD

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE 14 MARS 2009

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE** : Eric VUILLEMIN – Annie HERSZKOWICZ - Guy ALLART - Marie-Thérèse LUCAS - Denys PRIEUR - Marie-Annick COMMENIL - Isabelle RENAUDOT - Jean-Claude LELOUARD - Jacques BEAUJEAN - Guy GEORGET - Pierre CHOUNRAXA - Jocelyne DEMEUVRE - Serge WASMER - Jean-Albert HOSDEZ - Christian ROUGE - Catherine BOULET - Véronique PAYMAL - Isabelle MILLET - Jérôme BONNEFOI - Claudia PANHUYZEN - Christophe BOUCHUT – Alexandra PETREQUIN - David FARIA – Claude MAITROT - Joë TRICHE – Angélique CHEIKH - Henri GUERIN et Rolande BARTHELEMY, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

**ONT DONNE POUVOIR** : Dolorès BOUTIER à Guy ALLART - Karen BANDEIRA à Isabelle MILLET - Hélène TURQUIN à Joë TRICHE – Christophe LATRASSE à Rolande BARTHELEMY.

**ABSENTE** : Anabelle GARCIA.

Madame Annie HERSZKOWICZ a été désignée Secrétaire de séance.

**COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

- Sur la Piscine municipale
- Sur le Collège Paul LANGEVIN

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JANVIER 2009**

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Ce procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

**AU COURS DE CETTE SEANCE LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**1°) Suppression de l'emploi d'Ingénieur Principal.**

Rapporteur : Annie HERSZKOWICZ

**A L'UNANIMITE DES VOTANTS (25 POUR, 7 ABSTENTIONS) :**

- Décide de supprimer l'emploi d'Ingénieur Principal de son tableau des effectifs.
- Précise que cette suppression interviendra au 1<sup>er</sup> mai 2009.

**2 ) Budget Primitif - exercice 2009.**

Rapporteur : Denys PRIEUR

**A L'UNANIMITE DES VOTANTS (25 POUR, 7 REFUS DE VOTE SUR CHAQUE CHAPITRE DES BUDGETS):**

- Approuve le budget primitif de l'exercice 2009, qui s'équilibre en dépenses et recettes, en mouvements réels, a la somme globale de 26 837 856 euros.

**3 ) Fiscalité directe locale – Fixation des taux d'imposition des quatre taxes directes locales, applicables au titre de l'exercice 2009.**

Rapporteur : Denys PRIEUR

**A L'UNANIMITE DES VOTANTS (25 POUR, 7 REFUS DE VOTE) :**

- Fixe les taux d'imposition pour l'année 2009, comme suit :

	Taux année 2008	Taux année 2009
Taxe d'Habitation	22,77%	22,09%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	30,82%	29,90%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	23,48%	22,78%
Taxe Professionnelle	12,60%	12,60%

**4 ) Application des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la Loi de Finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L.1615-6 du C.G.C.T. pour le versement anticipé des attributions du F.C.T.V.A. au titre des dépenses réalisées en 2008.**

Rapporteur : Denys PRIEUR

**A L'UNANIMITE :**

- Prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 4 459 138 Euros.

- Décide d'inscrire au budget de la commune de Romilly-sur-Seine 9 291 797 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 108,38% par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat.

- Autorise Monsieur le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de Romilly-sur-Seine s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009, afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

**5°) Marché de maîtrise d'œuvre pour le complexe culturel – Autorisation de résiliation.**

Rapporteur : Annie HERSZKOWICZ

**A L'UNANIMITE DES VOTANTS (25 POUR, 7 ABSTENTIONS) :**

- **Approuve** la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre conclu n° 2005-48-00, avec les cocontractants GOLDSTEIN, PINGAT INGENIERIE, SCENE et TARAVELLA, dans les conditions prévues dans le cahier des clauses particulières du marché.

- **Emet un avis favorable** à la résiliation des marchés de contrôle technique et de coordination SPS avec la SOCOTEC, dans les conditions prévues dans le cahier des clauses particulières du marché.

**6°) Acquisition par la Commune du chemin d'exploitation dit « de la Porte du Moulin », appartenant à l'Association Foncière de Remembrement de ROMILLY-SUR-SEINE.**

Rapporteur : Annie HERSZKOWICZ

**A L'UNANIMITE DES VOTANTS (M. le Maire en tant que Président de l'A.F.R. n'a pas pris part à cette délibération):**

- **Décide** d'acquérir le chemin d'exploitation dit « de la Porte du MOULIN », cadastré section ZD n° 13, d'une contenance de 5 486 m<sup>2</sup>, appartenant à l'Association Foncière de Remembrement de ROMILLY-SUR-SEINE.

- **Fixe** à 200 – deux cents euros le prix d'acquisition de ce bien.

**7°) Projet d'implantation sur la colline des Hauts-Buissons d'un foyer de vie pour adultes handicapés par l'APAJH 10 – Purge des formalités relatives au diagnostic archéologique et prise en charge par la Commune de la redevance d'archéologie préventive.**

Rapporteur : Annie HERSZKOWICZ

**A L'UNANIMITE :**

- **Confirme** la cession de ce terrain communal, telle que définie le 4 octobre 2008.

- **Accepte** cependant de prendre à sa charge les frais liés à la purge des formalités liées au diagnostic archéologique, pour ce terrain, comme elle l'a fait sur le reste du terrain dont elle est propriétaire.

- **Accepte** également de s'acquitter de la redevance d'archéologie préventive estimée à 8 200 €.

**8°) Etablissement d'un bail à construction entre la Commune de ROMILLY-SUR-SEINE et l'E.S.H. MON LOGIS.**

Rapporteur : Guy ALLART

**A LA MAJORITE DES VOTANTS (27 POUR, 4 ABSTENTIONS, 1 CONTRE) :**

- **Autorise** le Maire à signer un bail à construction avec l'ESH MON LOGIS, partie de l'unité foncière communale cadastrée section AM n° 16 située au lieudit « la Belle Idée ».

- Dît que, dans le cas présent, les termes et conditions de cette mutation sont :

- la durée du bail est fixée à 18 ans.
- avec paiement d'un loyer mensuel d'un montant de 780.24 euros sur toute la durée du bail
- associée à la réalisation d'une promesse de vente au prix de l'euro symbolique au terme dudit bail.

-**Fixe** les conditions suivantes à l'acte :

- Edification de constructions d'habitation, clause substantielle à l'acte,
- Prise en charge par MON LOGIS de toutes les formalités liées à la purge des fouilles archéologiques.
- La commune s'acquittera, pour sa part et dans la limite d'un montant maximum de 15 000 euros hors taxes, de ses obligations liées à la dépollution pyrotechnique éventuelle
- Promesse de vente en l'état du site.
- Prise en charge par MON LOGIS, des frais liés à la réalisation de la transaction, document d'arpentage et frais annexes.

#### **9°) Participation pour Voirie et Réseaux.**

*Rapporteur : Jean-Claude LELOUARD*

**A LA MAJORITE DES VOTANTS (25 POUR, 7 CONTRE) :**

- **Décide** d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L. 332-11-1 et L. 332-11-2 du Code de l'Urbanisme.

- **Rappelle** qu'une délibération spécifique est nécessaire pour chaque voie, précisant les travaux qui sont prévus et fixant la part du coût des travaux mise à la charge des propriétaires fonciers. Elle doit préciser le montant de la participation exigible par mètre carré de terrain et fixer les modalités de versement.

#### **10°) Stade BARDIN-GOUSSEREY – Construction d'un complexe sportif regroupant une salle de gymnastique, un dojo, un ensemble vestiaires-sanitaires pour les agents et des locaux techniques.**

*Rapporteur : Guy GEORGET*

**A L'UNANIMITE :**

- **Autorise** M. le Maire à solliciter, dès maintenant, toutes les subventions possibles à leur taux maximum.

- **Demande** au Conseil Général l'autorisation de commencer les travaux, sans attendre l'attribution de l'aide sollicitée.

- **Approuve** l'assistance de la Ville par une conduite d'opération.

#### **11°) Association Familiale Maghrébine de ROMILLY – Demande de versement d'un acompte sur la subvention ordinaire de fonctionnement.**

*Rapporteur : Guy GEORGET*

**A L'UNANIMITE:**

- **Décide** d'accorder à ladite Association un acompte de 2 500 – deux mille cinq cents euros, à valoir sur la subvention ordinaire de fonctionnement qui lui sera allouée au titre de l'exercice 2009.

**12°) Vidéo-protection – Proposition d'un schéma d'implantation – Dossier de demande de subvention pour le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2009.**

*Rapporteur : Jacques BEAUJEAN*

**A LA MAJORITE DES VOTANTS (25 POUR, 7 CONTRE) :**

- **Valide** le schéma d'implantation proposé pour la première tranche, ainsi que son financement prévisionnel.

- **Valide** le principe d'un découpage en trois phases **et accepte** le phasage.

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles, notamment au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2009 à son taux maximum.

Fait à ROMILLY-SUR-SEINE, le 18 mars 2009

Le Maire,

Eric VUILLEMIN

